



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

Guéret, le 31/07/2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sécurité routière

#### Évolution du barème départemental de suspensions administratives du permis de conduire

En Creuse, l'année 2022 a de nouveau été marquée par de trop nombreux accidents et blessés qui auraient pu être évités. La majorité des accidents mortels de la route reste en effet liée à de graves problèmes de comportement. La conduite sous alcool et sous l'emprise de stupéfiants, ainsi que l'utilisation au volant du téléphone portable ou d'autres appareils technologiques expliquent le taux important d'accidents, souvent aggravé par les excès de vitesse.

C'est donc dans ce contexte qu'un nouveau barème départemental des suspensions de permis de conduire a été établi en Creuse, en concertation avec la procureure de la République de Guéret, afin de rendre applicables ces nouvelles dispositions et d'améliorer la sécurité des usagers de la route. Il sera effectif au 1<sup>er</sup> août 2023.

Il allonge les durées de suspensions des droits à conduire quelle que soit l'origine de la sanction administrative (vitesse excessive, conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou usage de stupéfiants, usage du téléphone au volant).

Ce barème sera applicable aux suspensions décidées par arrêté préfectoral. Il se situe en cohérence avec les politiques pénales mises en œuvre par la procureure de la République.

**Agir sur les comportements et sauver des vies.**

**Ayez une conduite responsable,  
sécurité routière, vivre ensemble**

### Contact presse Cabinet de la Préfète

Tél. : 05.55.51.59.00  
Courriel. : [pref-communication@creuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@creuse.gouv.fr)  
Bureau départemental  
de la communication interministérielle

 [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)

 Préfète de la Creuse

 Préfète de la Creuse